

Présents : Jean Christophe MANIN - Jean-Pierre AH-KIAM - Guy BERNICHON – Richard FONG KIWOK - Patrick RAMIDGE BANE

- 1) Suite aux observations émanant de nombreux clubs de la LRMT sur la limitation du nombre d'équipes pouvant être engagées pour le Championnat par équipes seniors 2021 (1 équipe = 2 terrains), la Commission Seniors a décidé d'accorder aux clubs qui le souhaitent, la possibilité d'engager UNE équipe supplémentaire par rapport à ce ratio.

De ce fait, certains clubs pourraient, par la composition ou le classement de leurs équipes, recevoir un nombre de rencontres pouvant porter préjudice au respect des mesures sanitaires qui s'imposent. La Commission se réserve le droit de déplacer certaines rencontres, pour le bon déroulement de la compétition, dans n'importe quelle division, tant au niveau de la phase qualificative que de la phase finale (toute rencontre se déroulera sur 2 terrains minimum). Il en sera de même pour l'affectation de la position des équipes dans leurs poules respectives.

Nous vous rappelons que l'engagement à la compétition entraîne l'acceptation des règlements sportifs et des dispositions sanitaires spéciales mises en place, par la Commission, se référant aux arrêtés municipaux et préfectoraux.

- 2) Ce qui donne le tableau suivant :

Nombre de terrains	Nombre d'équipes maximum
1 terrain	1 (Aucune rencontre à domicile)
2 terrains	2
3 terrains	2
4 terrains	3
5 terrains	3
6 terrains	4

Nombre de terrains	Nombre d'équipes maximum
7 terrains	4
8 terrains	5
9 terrains	5
10 terrains	6
11 terrains	6
12 terrains	7

- 3) La répartition des équipes dans les divisions est celle prévue pour le championnat 2020.

DAMES

ELITE : BOTC 1 – HAT 1 – TC DO 1 – TCES 1 – TCMT 1 – TCSL 1 – TC POSSESSION 1 - TCSP 1

HONNEUR : ATP 1 – BOTC 2 – CPBT ST LEU 1 – SMTC 1 - TC BOCAGE 1 – TCMCF 1 – TCMT 2 – TCX ST ANDRE 1

1ère DIV : ATCN 1 – CPBT ST LEU 2 – HAT 2 – HAT 3 – TCBP 1 – TCBSP 1 – TCES 2 – TCSB 1 – TCSL 2 – TCSP 2 – TCSP 3 – TCTS 1 – TCMT 3 – TC POSSESSION 2 – TC POSSESSION 3 - USPG 1 –

MESSIEURS

ELITE : ATP 1 – BOTC 1 – HAT 1 – TCMCF 1 – TCMT 1 – TC POSSESSION 1 – TCSL 1 – TCSP 1

HONNEUR : BOTC 2 – HAT 2 – TCBSP 1 - TC BOCAGE 1 – TCD 1 – TC DO 1 – TCSP 2 – TCX ST ANDRE 1

1ère DIV : ASPTT 1 – BOTC 3 – HAT 3 – SMTC 1 – TCBSP 2 – TCBSP 3 – TC DO 2 – TCES 1 – TC OASIS 1 – TCMCF 2 – TCMT 2 - TC POSSESSION 2 – TCPI 1 – TCSG 1 – TCSB 1 – TCTS 1

2ème DIV : AMTSP 1 – ATP 2 – CPBT ST LEU 1 – CSA LAMBERT 1 – TC AVIRONS 1 – TC BOCAGE 2 – TCD 2 – TC DO 3 - TCM 1 – TCMT 3 – TCMSJ 1 - TC POSSESSION 3 – TCSL 2 – TCSP 3 – TCT 1 – USPG 1

- 4) Dans toutes les poules, les 2 équipes les mieux classées à l'issue de la phase de qualification, seront qualifiées pour la suite de la compétition.
- 5) Toutes les phases finales se dérouleront dans la continuité des phases de qualifications, dans toutes les divisions, féminines et masculines.
- 6) L'engagement des équipes des divisions ÉLITE et HONNEUR reste à 50 euros par équipe et à 40 euros pour toutes les autres divisions.
- 7) La situation actuelle ne permet pas d'envisager un déplacement pour les équipes vainqueurs en ÉLITE. La Commission décide que toutes les équipes vainqueurs ou finalistes recevront des récompenses identiques. Si la situation le permettait, une soirée de remise de récompenses sera organisée pour tous les lauréats(es).
- 8) La saisie des équipes sera possible à partir du 17 février, dans ADOC, jusqu'au 7 mars 2021.
- 9) Un texto de rappel sera envoyé à tous les licenciés(es) majeurs(es) pour s'inscrire au Championnat Individuel Senior 2021. La participation de MAYOTTE sera réétudiée avant la phase finale prévue au TCMT du 6 au 9 mai 2021.
- 10) Les responsables des Commissions d'Arbitrage, Jeunes, Seniors et Seniors+ se sont réunis au mois de juin 2020 pour harmoniser, lorsque cela était possible, les Règlements des Championnats par Équipes des 3 catégories. Je vous invite à lire et relire les Règlements du Championnat par Équipes 2021 pour vous familiariser avec les changements effectués et à ne pas hésiter à vous rapprocher de la LRMT pour de plus amples explications, si nécessaire.

Pour la Commission des Epreuves,

J Christophe MANIN

